

UNE IDENTITÉ UNIQUE, UN POSITIONNEMENT ASSUMÉ

Il y a plus de 40 ans, une poignée d'agriculteur-rices, d'agronomes et de consommateur-rices osaient le pari fou de faire émerger une agriculture sans produits chimiques de synthèse et sans OGM, respectueuse du vivant.

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), créée en 1978, a notamment participé à la reconnaissance institutionnelle de ce nouveau modèle agricole. Hier encore marginale, « la bio » est aujourd'hui encadrée et connue grâce à son label Eurofeuille.

Seul réseau professionnel 100 % bio en France, la FNAB continue d'innover et poursuit son projet pour une agriculture porteuse de progrès social, agronomique et environnemental. Le label « Biologique - Français - Équitable » en est la traduction concrète.



• FNAB •

Fédération Nationale
d'Agriculture **BIOLOGIQUE**

FNAB FÉDÉRATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique est une association à but non lucratif fondée en 1978. Elle regroupe près de 10 000 producteurs et productrices bio sur l'ensemble du territoire français. La FNAB c'est :

> un réseau qui défend une agriculture biologique exigeante porteuse de progrès social, agronomique et environnemental à travers une action de plaidoyer auprès des institutions publiques françaises et européennes.

> un réseau de développement agricole spécialiste de l'agriculture biologique qui offre du conseil technique dans les exploitations agricoles, un appui à la structuration de filière pour les transformateurs et un soutien méthodologique aux collectivités territoriales pour le développement de la bio sur leur territoire.

Pour en savoir plus : www.fnab.org



Témoignage de Marc Faugeron,
maraîcher bio, président de la coopérative Loc'Halle bio

Loc'Halle bio est une coopérative qui réunit une soixantaine de producteurs bio, tous situés à moins de 150 km de Bordeaux. Son objectif est de proposer aux commerçants et restaurateurs de l'agglomération une offre maraîchère de qualité 100 % bio et locale.

Nos produits labellisés BFE (Bio Français Équitable) sont sortis il y a plus d'un an. Nous avons maintenant un peu de recul et on dresse un bilan positif. Nous ne savions pas comment nos produits labellisés seraient perçus par les consommateurs. En fait, le prix n'a pas du tout été un frein, une partie des consommateurs sont prêts à faire le choix d'un produit de qualité, bio et local et rémunérateur pour le producteur. Même notre butternut qui est un nouveau produit a bien marché !

Le label, avec ses contrôles fréquents, offre une vraie garantie tant au producteur qu'au client. Les prix ont été travaillés en fonction de l'évolution des coûts de production et tout le monde a joué le jeu. La démarche est différente et vertueuse car on part du coût de revient de la production et sur cette base vient s'établir le prix client. Le revenu du producteur n'est plus une variable d'ajustement dans la construction du prix de vente.

La démarche portée par le label permet de favoriser la création de filières locales et biologiques. Quand on se trouve dans des logiques d'hyper concentration et de massification de la production, les prix sont tirés vers le bas. L'alimentation est peu chère, certes, mais elle vient de loin ! Le label permet à tout le monde d'accéder à une démarche vertueuse, sans aller uniquement dans les magasins spécialisés. Aujourd'hui, on est prêt, on sait cultiver en local et en bio certains légumes qui ne l'étaient plus dans nos régions. En face, des consommateurs sont partants pour payer le prix juste. Il est temps que le label prenne de l'ampleur et se développe.

LE LABEL « BIOLOGIQUE - FRANÇAIS - ÉQUITABLE » TRADUCTION CONCRÈTE DES VALEURS DU RÉSEAU FNAB

POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE NOTRE SOCIÉTÉ

> fournir à tous et toutes des aliments sains, de haute qualité gustative et nutritionnelle en adaptant les productions aux conditions de sol, de climat et de saisonnalité,
> préserver, renouveler, accroître le patrimoine environnemental : humus, eau, biodiversité animale et végétale, naturelle et cultivée.

POUR UNE ÉCONOMIE ÉQUITABLE SUR LES TERRITOIRES

> à travers la construction de filières innovantes, territorialisées, durables et équitables,
> en assurant la complémentarité entre productions animales et végétales sur les territoires,
> en relocalisant l'approvisionnement et les circuits de distribution,
> en défendant la diversité des circuits de commercialisation et en favorisant le développement d'organisations collectives de producteurs et productrices bio.

AGIR POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES PERSONNES ET ENTRE LES TERRITOIRES

> en assurant l'accessibilité des produits bio partout et pour tou·tes,
> en créant des emplois et assurer des conditions de travail et de rémunération justes et épanouissantes pour les producteur·rices et les travailleur·ses agricoles.



Pour en savoir plus
label@fnab.org



LE LABEL BIOLOGIQUE - FRANÇAIS - ÉQUITABLE une opportunité pour valoriser votre engagement environnemental et sociétal

Le label AB est aujourd'hui une norme crédible et reconnue, mais comment aller plus loin dans cette démarche ? Comment mieux répondre aux enjeux sociétaux et aux attentes toujours plus exigeantes des consommateur-rices ?

L'agriculture fait face à de nombreux défis : biodiversité menacée, changement climatique, revenus des paysan·nes insuffisants...

L'agriculture biologique, dans le strict respect de son cahier des charges, n'y répond pas tout à fait.

Un nombre croissant de producteur·rices, coopératives, marques, de transformateurs et de distributeurs font ainsi évoluer leurs pratiques au-delà du règlement bio. Mais aucun outil ne leur permet de valoriser ces nouveaux engagements.



• FNAB •
Fédération Nationale
d'Agriculture **BIOLOGIQUE**

C'est pourquoi la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), le réseau des agriculteurs et agricultrices bio français, a lancé en 2020 son propre label, « Bio Français Équitable », avec pour objectif d'en faire le label de référence d'une bio exigeante, en constante amélioration, d'ici 5 ans.

LE LABEL « BIOLOGIQUE FRANÇAIS ÉQUITABLE » EST :

PAYSAN

Le label est l'émanation des agriculteurs et agricultrices bio, il est piloté et géré par la FNAB et apporte la garantie d'une légitimité paysanne.

AGILE

Le label doit être un **chemin de progrès** et une réponse aux défis actuels, ainsi qu'aux attentes des citoyen·nes. Ainsi ses **critères** seront déterminés après étude des impacts réels de chaque critère au niveau environnemental et social et après une étude systématique des impacts économiques. Il associera toutes les parties prenantes à sa démarche : organisations de producteurs, associations, ONG, experts thématiques, marques labellisées.

PRÉSENT DANS TOUS LES CANAUX DE DISTRIBUTIONS

Le label pourra se trouver en vente directe, magasins spécialisés, grandes surfaces, etc. Il a vocation à être **disponible partout** et à **accompagner tous les acteurs** qui le souhaitent, des micro-filières artisanales aux opérateurs traditionnels de la transformation et de la distribution.

TRANSPARENT

Le label « Biologique - Français - Équitable » labellisera des **filières construites sur la coopération et la transparence** et auditées annuellement par des organismes certificateurs externes.

ÉVOLUTIF

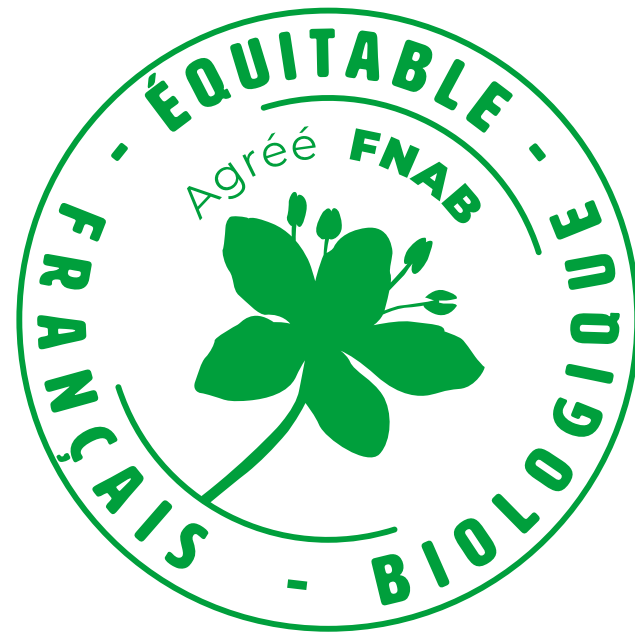
2021

Le label « Biologique - Français - Équitable » garantit le caractère **équitable** des produits bios labellisés et commercialisés en magasin.

2022

Le label permettra aux **fermes** en agriculture biologique de valoriser leurs engagements additionnels en matière de **respect de la biodiversité**, de **conditions d'emploi** et de **rémunération des travailleurs agricoles**. Les agriculteur·rices adhérent·es pourront afficher le label sur les produits distribués en vente directe.

Le label évoluera ensuite pour couvrir les champs du **bien-être animal** et des **pratiques favorables au climat**.



LE LABEL AUJOURD'HUI

Le label « Biologique - Français - Équitable » s'adresse aujourd'hui aux organisations de producteurs. Mais c'est d'ores et déjà une priorité pour le réseau FNAB de rendre accessible le label à des fermes dès l'année prochaine. Aujourd'hui, le label est déjà la garantie pour les consommateur·rices d'un produit bio, français, équitable.

DES PRODUITS 100 % ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

» Les produits labellisés respectent le cahier des charges de l'agriculture biologique.

DES PRODUITS FRANÇAIS

» Les matières agricoles ont été produites en France, sur les fermes des agriculteurs et agricultrices adhérents du réseau FNAB.

» Les produits ont été transformés et conditionnés en France afin d'être distribués sur le territoire national.



DES REVENUS PAYSANS JUSTES

» Le prix proposé au producteur a été calculé sur la base d'une étude de prix de revient au niveau des fermes garantissant aux agriculteurs un revenu décent.

» Les contrats d'approvisionnement sont au minimum de 3 ans pour que les fermes puissent anticiper leurs investissements et la rotation de leurs parcelles nécessaires à une bonne conduite agroécologique de leurs terres.

» Les contrats entre marques et producteurs doivent passer par des organisations de producteurs démocratiques qui assurent à leurs membres la transparence des prises de décisions.

» 1% du produit des ventes est reversé à ces mêmes organisations de producteurs pour le financement d'un fond de développement leur permettant d'améliorer leurs pratiques sociales, agronomiques ou logistiques.

» Les partenaires équitables sont audités chaque année par un organisme certificateur sur chacun des engagements du label. Le groupe Ecocert a été choisi pour accompagner le lancement du label.



PROCESSUS DE LABELLISATION

Vous êtes impliqué·es dans une filière longue, dans une filière de territoire ? Le réseau FNAB est là pour accompagner votre démarche vers la labellisation « Biologique - Français - Équitable »

PRÉ-DIAGNOSTIC

Éligibilité de la filière



ACCOMPAGNEMENT



LABELLISATION

Contractualisation, support de communication, relations presse



LE RÉSEAU FNAB ENGAGÉ DANS LA CONSTRUCTION DU LABEL BFE

» une commission dédiée au label a été créée dans laquelle toutes les régions sont représentées.

» 2 groupes travaillent sur les critères biodiversité et sociale. Ils seront présentés et discutés en CA.